



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

N° 2012 - 09 - 28 - 04

MISE A DISPOSITION DE MOBILIER
TARIFICATION

Le 28 septembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT – M. SARTELET - Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. BIAUX
	Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme ROLLET
	Mme GÉRARDIN	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS : Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Mme DORTA-BERMEJO

4/ MISE A DISPOSITION DE MOBILIER
TARIFICATION

La commune met à disposition des personnes morales et physiques le mobilier communal suivant aux conditions et prix fixés par délibération n° 2010-45 du 14 juin 2010 :

a) Bénéficiaires :

- Personnes morales (collectivités, associations)
- Personnes physiques de Fagnières pour la fête des voisins (sauf pour le podium)

b) Priorité :

- 1°) Personnes morales de Fagnières
- 2°) Personnes physiques de Fagnières (sauf pour le podium)
- 3°) Personnes morales de la Communauté d'Agglomération
- 4°) Autres personnes morales

c) Tarification pour un week-end ou une journée de semaine (à l'unité)

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Podium 45 m ² | 350 € |
| - Tente 3X3 | 30 € |
| - Tente 4X5 | 30 € |
| - Tente 5X12 | 60 € |
| - Table rectangulaire | gratuit |
| - Chaises | gratuit |
| - Bancs | gratuit |

d) Livraison :

- Le personnel communal transporte, installe et démonte le podium et les tentes.
- Les tables, chaises et bancs sont transportés par les bénéficiaires.

e) Document contractuel :

- Une convention de prêt fixe les conditions tarifaires et de garanties diverses.

Le 25 juin 2012, la commune a acheté 2 tentes de 5 x 8 mètres.

Il vous est proposé d'intégrer ce matériel à la convention de prêt aux mêmes conditions et de statuer sur les tarifs suivants :

(Tarifs pour un week-end ou une journée de semaine, à l'unité)

	Surface	Prix révisés
Tente 3x3	9	13,50 €
Tente 4x5	20	30,00 €
Tente 5x8	40	60,00 €
Tente 5x12	60	90,00 €

Pour les personnes physiques de Fagnières (manifestations privées) et les associations extérieures à Fagnières, il est proposé d'adopter un tarif de location pour les tables, bancs et chaises.

(Tarifs pour un week-end ou une journée de semaine, à l'unité)

	Associations extérieures personnes physiques	Associations de Fagnières
Chaise	0,50 €	gratuit
Banc	1,00 €	gratuit
Table	2,00 €	gratuit

La commune met gratuitement à disposition des habitants les tables et chaises pour la fête des voisins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'adopter les tarifs de location ci-dessus définis.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24

- Voix contre : -

- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX